



MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 JUILLET 2024 A 18H30

Le mardi neuf juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

Présents : Vincent NOEL, Nicolas BACQUET, Laurent BOUCHAIN, Cédric PINOTEAUX, Eudoxie MODE, Joëlle ACHEZ

Absents excusés : Serge PIQUET, Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Coralie DESSERRE, Sylvaine CAFFIN, Elodie SPRUYTTE

Secrétaire : Madame Joëlle ACHEZ

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Joëlle ACHEZ est désignée Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES DERNIERS PROCES - VERBAUX

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ ENERGIES RENOUVELABLES (Délibération 2024-07-021)

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelable du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires.

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans ces objectif, l'Etat a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Monsieur le Maire précise que ces zones ont fait l'objet d'une concertation du public le 24 juin de 17h à 19h, le 1^{er} juillet de 17h à 19h et le 7 juillet de 17h à 19h.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées figurant ci-dessous

DEMANDE D'AVIS

GEOOTHERMIE

Date de saisie : 18-06-2024 Date de demande d'avis : 18-06-2024
 Code postal : 60480 Code INSEE : 60003

Production énergétique

GEOOTHERMIE

Télécharger

Passer à l'étape suivante

DEMANDE D'AVIS

SOLAIRE THERMIQUE

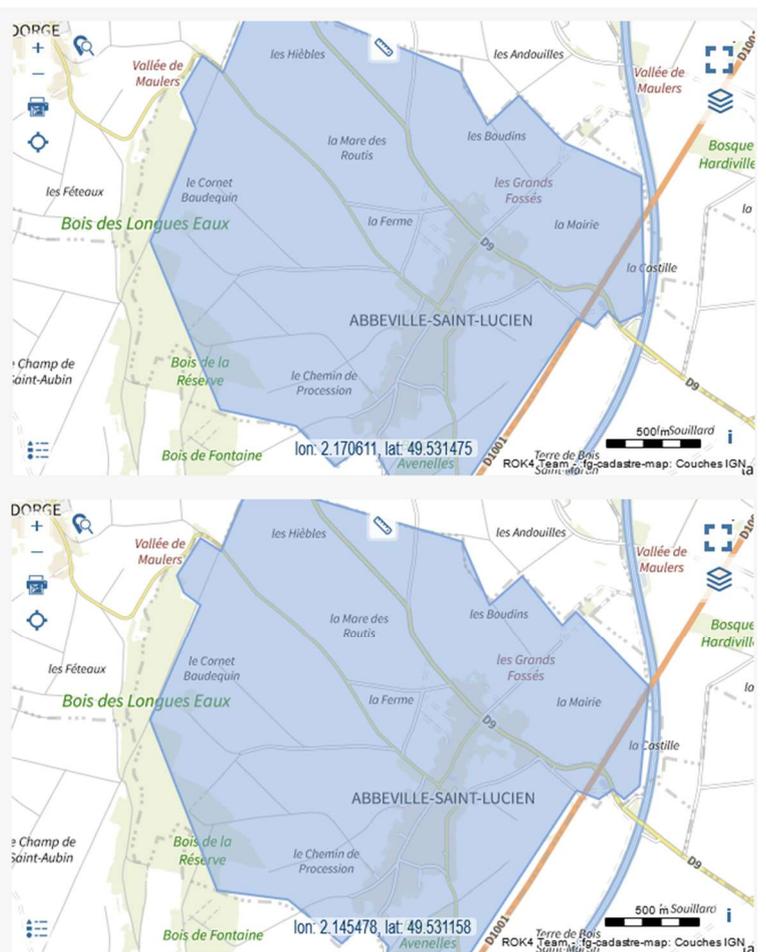
Date de saisie : 18-06-2024 Date de demande d'avis : 18-06-2024
 Code postal : 60480 Code INSEE : 60003

Production énergétique

SOLAIRE_THERMIQUE

Télécharger

Passer à l'étape suivante



4/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Passage de la totalité de la commune à 30km/h.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2024 a comporté 1 délibération comme suit :

1	Energies Renouvelables	Délibération 2024-07-021
---	------------------------	-----------------------------

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	
CAFFIN SYLVAIN	Excusée	PINOTEUX CEDRIC	
PIQUET SERGE	Excusé	SPRUYTTE Elodie	Excusée
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	Excusée
DUBERT Laurence	Excusée (Procuration à M. NOEL)		